

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Ecole Maurice Carême	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	Châtelleraut	13/10/16

Participants (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Peruza (ULIS) - Mme Petipied (CP, CM2) - M Charles-Désiré (TPS-CP) - Mme Merrien (MS-CE1) - Mr EL Khiati (TPS) <p>Exc. : M. Zidani (GS-CE1), M. Merlet (CM1)</p>	<p>Président(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anne marzet, directrice <p>Enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélanie Maurice - Jérôme Engrand - Laura Berry - Mélanie Cordonnier - Fleur Lebreton - Claire Tessereau <p>IEN M. Paquet, Exc.</p>	<p>Mme Phlipponneau, en charge de la petite enfance</p>	<p>- DDEN, M. Delaporte</p>

Pour introduction, le/la président(e) nomme une secrétaire de séance : Mme Lebreton

Rappel :

Ordre du jour

1. Effectifs
2. Règlement intérieur
3. PPMS et sécurité
4. Budget mairie
5. Activités et projets de classe
6. Activités et dates prévues au niveau de l'école

1. Fonctionnement du conseil d'école

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Pas de modifications.

3. Actions pédagogiques

Activités et projets prévus :

3 journaux de l'école dans l'année : rédaction M. Engrand ; le papier est fourni par l'APE.

Toute l'année, recyclage papier.

Délégués de classe : GS au CM2.

5 Ateliers cuisine et chorale en maternelle – CP.

En PS-MS, un projet de l'année est prévu sur le vivre ensemble (la séparation, les sentiments, etc..). participation à « école maternelle au cinéma »(3 séances aux 400 coups) et éventuellement 1 théâtre.

En GS-CP, un projet sur le portrait est prévu, un autre sur les animaux avec peut-être une sortie en zoo est envisagé. Des sorties à la bibliothèque sont organisées. Le cycle gymnastique a commencé et se termine en décembre. Un cycle piscine est prévu également.

CE1-CE2 : le cycle piscine est fini, cela s'est bien passé. Un cycle patinoire va commencer. Le lundi, un projet sur la découverte des pays du monde est travaillé plus particulièrement. Un projet sur le journal (comité de rédaction, interviews, supplément culturel, bibliothèque municipale) est prévu. Il y a aussi le permis piéton. Normalement inscription à l'USEP.

ULIS : thème de l'année sur le corps (extérieur et intérieur). Un séjour à la mer était prévu avec la classe de CE1-CE2, mais les dates proposées ne convenaient pas. Suite à la réforme des ULIS, il s'agit à l'avenir de prévoir davantage d'inclusions dans les projets des classes de référence. La date butoir des dossiers à la mairie est le 15 octobre, ce qui rend difficile voire impossible le montage des dossiers par les enseignants en amont.

CM1-CM2 : Suite du projet chœurs d'opéra ; l'association qui organise les concerts prévoit un concert au Futuroscope le 17 juin. Il y a le permis cycliste en période 1- canoë en période 5 et sûrement natation avec la mairie , un prix littéraire, le concours Kangourou (mathématiques), un spectacle, l'USEP et le projet journal avec la classe de CE.

4. Utilisation des moyens de l'école

Effectifs et répartitions :

Une nouvelle élève est arrivée depuis la rentrée dans la classe de Mme Maurice (PS).

On dénombre 5 tout petits, 12 petits, 9 moyens soit 26 élèves dans la classe de Mme Maurice.

Il y a 14 GS, 12 CP, soit 26 élèves en GS-CP.

9 élèves en CLIS (11 l'an passé).

11 CE1, 9 CE2, soit 20 élèves en CE1-CE2

16 CM1, 11 CM2, soit 27 élèves en CM1-CM2.

Les budgets alloués par la caisse des écoles de la mairie ont baissé. En élémentaire, on dispose de 31,35 € par élève soit 2 163,15 euros contre 33 euros par élève l'an passé. En maternelle, on dispose de 27,55 € contre 29 € en maternelle, soit 1074,45€.

Depuis des années, les voyages par classe sont subventionnés à hauteur de 130 € par classe. Désormais, ils le seront à hauteur de 100 € par classe, ce qui représente une baisse importante.

Les coopératives de classe sont en cours de versement. La possibilité donnée aux parents de participer au coup par coup ou à l'année fonctionne plutôt bien.

5. Hygiène et Sécurité

PPMS : des modifications sont faites à chaque exercice. Depuis les attentats de Paris, 3 exercices sont prévus dans l'année scolaire 2016-2017. Le travail avec la municipalité se poursuit pour avoir une cohérence avec le périscolaire. Les parents sont prévenus dans les cahiers de liaison. Le dernier exercice avait la problématique d'intrusion-attentat. Avec les petits, on s'organise sous forme de jeux : il faut se cacher et Mme Marzet ne doit pas trouver les élèves, ce qui amuse les enfants. Ces exercices permettent aux adultes de l'école de réfléchir à des améliorations à apporter. Par exemple, on doit fermer les portes, mais les portes s'ouvrent sur le couloir. Si quelqu'un veut rentrer, des tables ne suffisent pas. Ainsi, on demande à la mairie les clés des portes disponibles dans un boîtier de sécurité.

Une visite de tous les établissements est prévue par la mairie. Cela commence la semaine prochaine et jusqu'à début décembre : il s'agit de répondre aux interrogations des directeurs, recenser des besoins matériels. Des subventions ont été demandées pour les cornes de brume, les visiophones, etc.

Dans le cadre de consignes Vigipirate affichées, il y a un adulte à chaque accès. Le contrôle visuel des sacs n'est pas systématique, car on connaît les parents. Il

faut éviter les attroupements devant l'école. Pour chaque manifestation, il faut remplir une déclaration au-delà de 10 parents dans l'école. Le délai est de 15 jours à l'avance. *Hors temps scolaire*, l'accueil et l'organisation doivent être pris en charge par une association ; cela devient compliqué, l'association de parents d'élèves ayant peu de membres (avoir une assurance, contrôle des sacs, ...). La demande doit se faire dans un délais de 2 à 3 mois pour les autorisations.

La cour de la maternelle a été améliorée (parcours de vélo au sol, nouveaux jeux), ce qui est apprécié par les enfants.

Le panneau d'affichage est peu visible ; la mairie envisage un déplacement du panneau. Les trous au sol ont été rebouchés, le goudron sera posé.

6. Mise en œuvre et suivi du PEDT

7. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

8 novembre ; une compagnie de théâtre Noctilus travaillera avec les classes de CE et CM. Cette association a l'habitude de travailler sur des thèmes sur le vivre ensemble (scénettes, ...). Les parents sont invités le soir à assister au spectacle. La MJC des Renardières, partenaire de l'action doit faire la demande d'autorisation ainsi que la demande de matériel (chaises, etc.) à la mairie. Les délais ne seront pas respectés.

8. Place des parents à l'école

ECOLE : participation des parents aux ateliers cuisine, aux sorties sportives et culturelles

APE : Dates prévues sous réserve d'autorisations

8 novembre : boissons avec la compagnie Noctilus

9 décembre : fête de Noël côté maternelle (chorale, marché de Noël ?)

10 mars : carnaval. Un partenariat serait envisagé avec le foyer logement des Renardières pour favoriser le lien inter-générationnel.

9 avril : loto salle Camille Pagé.

11 juin : vide-grenier

23 juin : kermesse.

Fait à Châtellerault

Le 13 octobre 2016

Le président / La présidente du Conseil
d'Ecole Anne Marzet

Le / la secrétaire de séance Fleur
Lebreton